

# Association Syndicale Libre de l'Artuby

Hôtel de Ville 83300 LA MARTRE

## DELIBERATION

### Candidature de l'ASL Artuby pour être Organisme Unique de Gestion Collective pour le compte des irrigants de la Rivière Artuby.

L'ASL Artuby réunie en Assemblée Générale sous la Présidence de Mr Gérard HENRY le Lundi 05 Mars 2012 à 14h30 à La Martre :

**Vu** le protocole interdépartemental pour l'amélioration des eaux de l'Artuby du 28 mai 1998,

**Vu** les conclusions de l'étude d'incidence des prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau du bassin versant de l'Artuby, réalisée en 2010 par le Parc Naturel Régional du Verdon dans le cadre du SAGE VERDON

**Vu** l'arrêté temporaire du 12 juillet 2011 d'autorisation de prélèvements à usage agricole dans l'Artuby pour l'année 2011

**Vu** le programme d'actions proposées par bassin versant déficitaire par la commission Environnement de la Chambre d'Agriculture du Var du 24 juin 2011

**Vu** la réflexion menée sur la désignation de l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation en Comité de Pilotage du Plan de Gestion de l'Artuby du 16 décembre 2012

**DELIBERANT** conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

**DECIDE** de se porter candidate pour être Organisme Unique de Gestion Collective sur le périmètre du bassin versant topographique de l'Artuby.

Un dossier de candidature sera déposé avec l'appui de la Chambre d'Agriculture du Var en début du deuxième semestre 2012.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

**Le Président de l'ASL**



**Gérard HENRY**